

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
 Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculations et de bornages). 11

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de droit moderne de première instance de Lomé et de ses sections d'Atakpamé et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 9535, déposée le 2 janvier 1981 M. Bomboma Pandam profession de militaire au Camp du RIT, demeurant et domicilié à Lomé (Présidence de la République), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 47 ca situé à Dapaong, circonscription administrative de Dapaong connu sous le nom de Kombonloaga

et borné au nord par un passage de 6 mètres, au sud par Tchanti Gbana, à l'est par Dampoti et à l'ouest par Kombate Kondiègue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9536, déposée le 2 janvier 1981, Mlle Guedehoussou M. V. Kokpè, profession de Sténo-dactylographe, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin St Joseph majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c U.A.C. Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 71 ca, situé à Aflao commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 159 et 160, au sud par les lots n° 149 et 150, à l'est par le lot n° 160, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9537, déposée le 5 janvier 1981 M. Wabi Mama Boussari, profession d'Agent des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpo Kokou, 10 rue de la Poudrière, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 78 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavu et borné au nord, au sud, et à l'ouest par les héritiers Azamela, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9538, déposée le 5 janvier 1981 M. Katakpahou-Touré Mounari profession de chef cjr, demeurant et domicilié à Aného-Zébé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson, Kodjovi, service Topographique-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 34 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1586, au sud par le lot n° 1584, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route d'Agbalépédogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9539, déposée le 5 janvier 1981 M. Edoth Ezin Enyoya profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Edoth Kinholé directeur des Impôts-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 81 ca situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 2412, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2046 et à l'ouest par le lot n° 2404.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9540, déposée le 5 janvier 1981 M. Agbavito Gadagali propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Hédjé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Yovua Apely, service des Domaines-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 78 a 68 ca situé à Baguida, Cir. Adm. de Lomé, connu sous le nom de Tamagni et borné au nord par la propriété Ayi Dokpa Gassou, au sud par Miglanso Agbamadjii, à l'est par Koffi Dekou, à l'ouest par Koffi Ayao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9541 déposée le 5 janvier 1981 M. Johnson Mensavi profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjovi — service Topographique-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 46 a 19 ca situé à Totsigan, cir. adm. de Lomé, et borné au nord par Agbolossou Kpami, au sud par Evli Agbolossou, à l'est par la route de Totsi et à l'ouest par Hounon Kpakpo Essi Afagninou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9542, déposée le 5 janvier 1981 M. Edoth Abalo Gbessimidé profession d'Ingénieur en construction, civile, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Edoth Kinholé — Direction des Impôts-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de

6 a 81 ca situé Aflao, Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue de 14 mètres, au sud par le lot n° 2405, à l'est par le lot n° 2413 et à l'ouest par le lot 2411.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9543, déposée le 5 janvier 1981 M. Afolabi Karimou profession de Marchand de bois, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoïni Solidarité, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité nigériane, (s/c de M. Yadélé Bakari — 39 Avenue de la Libération-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 94 ca situé à Tokoïni Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom d'Atchanti et borné au nord par le lot n° 1322, au sud par le lot n° 1316, à l'est par le lot n° 1323 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9544, déposée le 5 janvier 1981 Mlle Vossah Akakpo Ablavi profession de Secrétaire Dactylographe, à Sodoto, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 32 ca situé à Tokoïni, Commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par un terrain non immatriculé, au sud et à l'ouest par les lots n°s 7 et 8, à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9545, déposée le 5 janvier 1981 M. Assignon Zounou K. Maurilékoumi, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latévi Djifa-Service Topographique-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 17 ca situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, connu sous le nom de Totsivi, Avénou et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la propriété Gbenyédji Ewessigbé Koffi, à l'est par le lot n° 559.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9546, déposée le 5 janvier 1981 M. Biam, Yawovi Kpédja profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 73 ca situé à Agouévé, Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom de Logopé et borné au nord par Kodjo Nomanyo, au sud par Akakpo Nomanyo, à l'est par Assou Agbanyo et à l'ouest par Komi Ahianyio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9547, déposée le 5 janvier 1981 M. Dosseh Azonwoubo profession de Directeur des P.T.T. en retraite demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 58 a 95 ca situé à Djagblé, Cir. Adm. de Tsévié connu sous le nom de Glamakopé et borné au nord par Logosou Dabla, au sud par la route Djagblé Gbamakopé, à l'est par Toutchouvi Gadzi et à l'ouest par la collectivité Toutchouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9548, déposée le 6 janvier 1981 M. Abbey Messan profession d'Ingénieur des T.P. à l'UDECTO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 77 ca situé à Tokoin, Cir. Adm. de Lomé, connu sous le nom de Hédranawoé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 1045, 1047 et 1048, à l'est par le lot n° 1057.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9549, déposée le 6 janvier 1981 M. Gonçalves Tchikou Abalo profession d'Agent d'Agriculture en retraite, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Têvi — Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Nyékonakpoé, commune de Lomé, et borné au nord et à l'ouest par la propriété Akakpo Komla, au sud par un terrain non immatriculé et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9550, déposée le 6 janvier 1981 M. Aboga Ktchimba profession d'Infirmier à la Clinique Bon Secours, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi, Service Topographique-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 39 a 15 ca situé à Agouévé, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par Hano Agbévé, au sud par le titre foncier n° 10964 RT, à l'est par Kpagô Agbévé et à l'ouest par Kossi Agbévé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9551, déposée le 6 janvier 1981 M. Saka Olaitan profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité nigériane, (s/c de M. Adjoyi Koffi Service du Paludisme-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 77 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous nom de St Joseph et borné au

nord par le lot n° 7, au sud par une rue de 10 m, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9552, déposée le 7 janvier 1981 M. Diabo B. Koffi, profession d'employé au PNUD, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ziadji K. Maniko, service des Domaines-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 18 ca situé à Amlamé, Cir. Adm. d'Amlamé, connu sous le nom d'Iko et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Agbedinou Kenou, à l'ouest par Tchakpana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9553, déposée le 7 janvier 1981 M. Kiti Kokouvi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Doumassesse, 55 Boulevard du Garage Central, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 93 ca situé à Kpédomé, Cir. Adm. de Haho, connu sous le nom d'Akpobou et borné au nord par Edi Amou-zou, au sud par l'ancienne école catholique de Kpédomé, à l'est par la collectivité Djôgbé, à l'ouest par la route internationale Lomé — Haute-Volta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9554, déposée le 7 janvier 1981 M. Messiga Kokou Missinou, profession d'assistant d'hygiène, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjete, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 2 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par le lot n° 51, au sud par le lot n° 53, à l'est par le lot n° 52 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9555, déposée le 7 janvier 1981 M. Noutsoudjé Komi, profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Cocoteraie Pa de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 79 ca situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route Lomé-Adakpamé, à l'est par le lot n° 497 et à l'ouest par le lot n° 495.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9556, déposée le 8 janvier 1981 M. Banka Egbévéou, profession d'employé de commerce aux Ets Kekodou, demeurant et domicilié à Lomé, 17 Rue Maréchal Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 16 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1119, au sud par le lot n° 1121, à l'est par la route de Totsi et à l'ouest par le lot n° 1110.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9557, déposée le 9 janvier 1981 M. Djassim Teya, profession de policier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi — Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 80 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2409, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par le lot n° 2403 et à l'ouest par le lot n° 2401.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9558, déposée le 9 janvier 1981, Mme Bruce Efoua, épouse Badji, profession d'employée de bureau à la SOMAT, demeurant et domiciliée à Lomé-Gbadago, Rue Ben Kouzo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1576, au sud par le lot n° 1574, à l'est par une rue de 28 mètres et à l'ouest par le lot n° 1566.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9559, déposée le 9 janvier 1981, M. Komlassan G. K. Adjéoda, profession d'employé des assurances U.A.P., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba E. Kouma service topographique-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 9 a 1 ca situé à Aflao, cir. adm. de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 1797 et à l'ouest par le lot n° 1788.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9560, déposée le 9 janvier 1981, M. Alidjisso Gnininvi Kouakou, profession de chef service commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 157, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 188, à l'ouest par le lot n° 186.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9561, déposée le 9 janvier 1981, M. Adjété Viagbo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi — Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 27 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 156, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 187 et à l'ouest par le lot n° 185.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9562, déposée le 9 janvier 1981, M. Assiobo Tipoh Koku, profession de technicien du tourisme, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de na-

tionalité togolaise, mandataire de Mme Akouété Afandomi V. Ablavi, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 08 ca situé à Kpalimé, cir. adm. de Kloto, connu sous le nom de Dzo-gadzé et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n° 39 et 47.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9563, déposée le 9 janvier 1981, M. Aloessodé Kodjo Fiagan, profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Nyivé-Houmbi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 361, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 356, à l'ouest par les lots n° 358 et 359.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9564, déposée le 12 janvier 1981, M. Pagbaya Toyi Mouzou, profession d'ingénieur des mines, demeurant et domicilié à Hahotoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 72 ca situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 354, au sud par le lot n° 352, à l'est par une ruelle et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9565, déposée le 12 janvier 1981, Mme Agbozo Adodo Kossiwa, née Agbékponou, profession d'institutrice à la direction de la jeunesse et des activités Socio-Educatives, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 77 ca, situé à Agomé-Kpalimé, cir. adm. de Kloto, connu

sous le nom de Hétoé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le titre foncier n° 1372 T.T., à l'ouest par August Yao.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9566, déposée le 14 janvier 1981, M. Eklou Akpaka, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Héchéli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 49 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 294, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 289 et à l'ouest par le lot n° 287.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9567, déposée le 14 janvier 1981, M. Malam Abdou Saadou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 47 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 60 et 57, au sud par la rue Gradassi et à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9568, déposée le 14 janvier 1981, M. Amenyah Kabu, profession d'administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise (s/c de M. Tay service des Domaines — Lomé,) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Kponou et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 29, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9569, déposée le 15 janvier 1981, M. Bararmna Boukpassi Nossas, profession de contrôleur financier au ministère de l'Intérieur, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 51 ca situé à Dapaon, cir. adm. de Dapaon, connu sous le nom de Natbagou et borné au nord par une rue en projet, au sud par Namta et Nahm-Tchougli, à l'est par la nouvelle route internationale, à l'ouest par Sambiani Yambame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9570, déposée le 15 janvier 1981 M. Bararmna-Boukpassi Nossas, profession de contrôleur financier au ministère de l'Intérieur, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 9 ca situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Tomde et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la propriété Kogoyi Powolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9571, déposée le 19 janvier 1981 M. Georges L. Barsouna, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 27 rue du Commerce, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité libanaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjete, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 94 a 89 ca situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, connu sous le nom d'Apédokoé-Gbomamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Sewovo Atigan, au sud par la route Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9572, déposée le 19 janvier 1981 M. Kpegoh Agbenyényuia Sokpah (Longinus), profession de chef comptable à l'ITT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 75 ca situé à Kevé, Cir. Adm. de Tsévié, connu sous le nom d'Apemé et borné au nord et à l'ouest par Kossi Djodji Adabra, au sud par Adabra (Mathieu) et à l'est par Kokou Amegblé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9573, déposée le 19 janvier 1981, M. Kpegloh Agbenyényuia Sokpah (Longinus), profession de chef comptable à l'ITT, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 99 ca, situé à Tsévié, circ. adm. de Tsévié, connu sous le nom de Kpali et borné au nord par le boulevard circulaire, au sud par le lot n° 26, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par la route internationale Lomé-Dapaon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9574, déposée le 19 janvier 1981, M. Kpegloh Agbenyényuia Sokpah (Longinus), profession de chef comptable à l'ITT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 42 a 74 ca, situé à Dalavé, circ. adm. de Tsévié, connu sous le nom d'Adetikopé-Elavanyo et borné au nord et à l'ouest par la propriété Bidi Guenou, au sud par Awougno Attisso, à l'est par Souka Yawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9575, déposée le 20 janvier 1981, Mlle Agbavor Aku Dzibodi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Agou-Nyogbo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Etché Ofly — service des domaines — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26 ha 36 a 37 ca situé à Agou, circ. adm. de Kloti, connu sous le nom d'Akpolo-Ameyrenta et borné au nord par la collectivité Kouwonou Eblé, au sud et

l'est par la collectivité Alagbo, à l'ouest par la propriété Adjao Anika.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9576, déposée le 20 janvier 1981, M. Johnson Dovi, profession de technicien à la STNM, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Ouest, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1554, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1543 et à l'ouest par le lot n° 1541.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9577, déposée le 21 janvier 1981, M. El-Hadj Diallo Amadou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Bode Tomonou Mohamed — service topographique — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 01 ca, situé à Tokoin central, commune de Lomé, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Zankou Kossidjin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9578, déposée le 21 janvier 1981, M. Glogah Togbé Ayaovi, profession de Maître d'œuvre, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpœ, 1, rue Doté Mensah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 78 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou, et borné au nord par le lot n° 318 bis, au sud par une rue de 14 mètres, à l'est par le lot n° 319, à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9579, déposée le 21 janvier 1981, M. Akanga Djibril, profession de commis au ministère des Affaires étrangères, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akoli Oniankitan, bureau d'études — Voirie Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti, et borné au nord par le lot n° 111, au sud par un passage, à l'est par le lot n° 112 bis et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9580, déposée le 21 janvier 1981, M. Amouzou Messan Tevigodoé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Doulassamé, 6, rue de la Fraternité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 85 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par une rue au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Adjallé Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9582, déposée le 22 janvier 1981, M. Afangnidé Yao Gbedeba, profession d'employé à la SORAD maritime, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 71 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord et à l'est par les lots n°s 292 et 287, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9583, déposée le 22 janvier 1981, M. Apeleté (Etienne) Lumovi, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. (Robert) Yao Badjéné, topographe demeurant à Lomé, 12 rue Gnemagna), demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 74 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti, et borné au nord par l'ancienne voie ferrée de l'aviation, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbozo Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9584, déposée le 23 janvier 1981, M. Anthony Kwamy Amenouvela, profession d'employé de bureau à la RNET demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 33 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Séminaire et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Dadzie et au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9585, déposée le 28 janvier 1981 le Pasteur Bond, demeurant et domicilié à Lomé, représentant de la Mission baptiste du Togo, (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou, et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par l'Avenue de la Libération et le titre foncier n° 7794 RT, à l'ouest par la réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Baptiste du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9587, déposée le 28 janvier 1981, M. Sedo Amégbléto, profession de secrétaire sténo-dactylographe, au ministère de la justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Agbewolé Kondo, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9588, déposée le 28 janvier 1981, M. Nimon Agaman, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé (Direction des services des Forces Armées Togolaises), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 72 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2040, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 2032.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9589, déposée le 28 janvier 1981, M. Oumarou Hama, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné R. Yao, topographe à Lomé, 12, rue Gnemegna), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 65 a 85 ca, situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Adougba et borné au nord par la collectivité Agbeto, au sud par Aziambé Atsou, à l'est par Tofah Bouame et à l'ouest par la propriété Agbavito Sossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9590, déposée le 28 janvier 1981, M. Bawa Mama, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé (Camp du RIT), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le titre foncier n° 9824 RT et un terrain non immatriculé, à l'ouest par un terrain non immatriculé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9591, déposée le 28 janvier 1981, M. Ayité Ayi Agbopoté, profession d'architecte à la Direction des Travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2611, au sud par le lot n° 2609, à l'est par le lot n° 2617 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9592, déposée le 28 janvier 1981, M. Yovo Kokou Loumon, profession de conducteur à l'OTP, demeurant et domicilié à Hahotoé (Vo), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 46 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1394, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1387 et à l'ouest par le lot n° 1385.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9593, déposée le 28 janvier 1981, M. Apedo-Atti Messan, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 16 ca, situé à Kpalimé, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Nyévémé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route Eyadéma, à l'est par la propriété Ekpé Clara, à l'ouest par la propriété Kaledzi Abotsi Kodzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9594, déposée le 28 janvier 1981, M. Matthia Makuga Odayi, profession de secrétaire d'administration à la BAD, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Bruce Ahlonko Koffi — Direction de l'Urbanisme Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 98 a, situé à Anèho, circ. adm. d'Anèho, connu sous le nom de Vodugbé et borné au nord par un passage de 5 mètres, au sud et à l'ouest par les lots n°s 53 et 55, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9595, déposée le 29 janvier 1981, Mme Johnson Ayélé Nyanui, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, 109, rue de Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Coffi Ahadé, service topographique, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 ha 17 a 18 ca, situé à Amous-soukopé, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Takrokpo et borné au nord et à l'ouest par la propriété Dosseh Edwige, au sud par la propriété Hunledé Ayi, à l'est par Lawson Laté et Buka Komi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,

Tètè Wilson Bahun

Avis de Bornage

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 19 mai 1981 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, circ. adm. dudit, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 80 ca, connu sous le nom de campement et borné au nord par une rue en projet, au sud par un terrain non immatriculé, à l'est par Babanam et à l'ouest par Batchassi ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lemou Laowiao, professeur à l'UB à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 29 octobre 1979, n° 8687.

Le lundi 25 mai 1981 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, cir. adm. de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 43 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par la collectivité de Pangalam ; dont l'immatriculation a été demandée

par M. Akakpo Ahiany Anani, administrateur civil au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 11 janvier 1980, n° 8824.

Le mercredi 20 mai 1981 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, circ. adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 19 a 99 ca, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et au sud par des terrains non immatriculés, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la Grande Route nationale; dont l'immatriculation a été demandée par M. Donou Toï, officier des FAT au camp du RIT demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 janvier 1980, n° 8855.

Le mercredi 20 mai 1981 à 10 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, circ. adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 00 ca, et borné au nord par le lot n° 42, au sud par le lot n° 44, à l'est par le lot n° 50 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Nabédé Essozimna, couturière au CHU demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 janvier 1980, n° 8858.

Le vendredi 22 mai 1981 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, circ. adm. dudit consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 60 ca, connu sous le nom de Bohou Waldé et borné au nord par Amavi Kaïna, au sud par commandant Palouki, à l'est par une rue en projet, et à l'ouest par la route Lama-Kara Dapaon; dont l'immatriculation a été demandée par M. Palouki Lonsozou, militaire à Lomé camp RIT, suivant réquisition du 14 février 1980, n° 8903.

Le mercredi 6 mai 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 601, au sud par le lot n° 603, à l'ouest par le lot n° 599 et à l'est par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Aloumon Gbémèho Agboanou, inspecteur des impôts à la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Togo à Lomé, suivant réquisition du 20 février 1980, n° 8912.

Le jeudi 21 mai 1981 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, circ. adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance

de 9 a, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue en projet, au sud par M. Ani Nanga, à l'est par M. Ahara Kola et à l'ouest par la collectivité Koussimiré Adam; dont l'immatriculation a été demandée par M. Alemon Alouan, militaire au camp du RIT demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 21 février 1980, n° 8914.

Le vendredi 29 mai 1981 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaon, circ. adm. de Dapaon, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 96 ca, connu sous le nom de Kom-bonloaga et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Tchanti Gbana, au sud par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Douti Tanémobé, comptable à la Direction des Impôts demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 février 1980, n° 8918.

Le mercredi 13 mai 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 96 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 139 et 140; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kongo Koffi, officier d'active demeurant à Lomé, camp du RIT, suivant réquisition du 22 février 1980, n° 8919.

Le lundi 11 mai 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5a 99 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le lot n° 31, au sud par le lot n° 24, à l'est par le lot n° 28 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ghartey B. Kwamina, commerçant, demeurant à Lomé, 26, rue du Chemin de Fer, suivant réquisition du 27 février 1980, n° 8.924.

Le mercredi 13 mai 1981 à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a 13 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par un terrain non immatriculé, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 293 et 294; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sassaka Koffi, militaire, demeurant à Lomé-Tokoin (camp du RIT), suivant réquisition du 27 février 1980, n° 8927.

Le vendredi 8 mai 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 02 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet de 24 mètres, au sud par le lot n° 94, à l'est par le lot n° 104 et à l'ouest par le lot n° 102 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Narrey Issifou Amidou, agent de banque UTB, demeurant à Lama-Kara, s/c de Me Séwavi T. Adjetey, notaire à Lomé, suivant réquisition du 5 mars 1980, n° 8942.

Le jeudi 7 mai 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 51 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 148, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 143 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Komlavi James, chirurgien, demeurant à Lama-Kara, suivant réquisition du 7 mars 1980, n° 8945.

Le mercredi 27 mai 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 68 ca, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété Ali Bouyo, au sud et à l'ouest par la propriété Adaké et à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kandja Esso, directeur financier à la CNSS demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 7 mars 1980, n° 8946.

Le lundi 11 mai 1981 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 04 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud par la mission catholique, à l'est et à l'ouest par la propriété Akakpovi Hundegla ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bomboma Pandame, sergent chef du RIT, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 mars 1980, n° 8947.

Le lundi 4 mai 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a ; connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1844, au sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'est par le lot n° 1838 et à l'ouest par le lot n° 1836 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Alandou Rafiou Dotsè (Laurent), fonctionnaire, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 mars 1980, n° 8951.

Le lundi 4 mai 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 89 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1464, au sud par le lot n° 1461, à l'est par une rue non dénommée de 21 mètres et à l'ouest par les lots n°s 1455 et 1456 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpo-Toulan Kodjo Tetté, militaire, demeurant à Lomé-Tokoin CERFER, suivant réquisition du 11 mars 1980, n° 8952.

Le lundi 4 mai 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 a 92 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1841, 1842 et 1843, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 1837 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpo-Toulan Kodjo Tetté, militaire, demeurant à Lomé-Tokoin Cerfer, suivant réquisition du 11 mars 1980, n° 8953.

Le mercredi 6 mai 1981, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 622, au sud par une rue non dénommée, à l'ouest et à l'est par les lots n°s 610 et 612 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ouro-Bangana Sédou, Ingénieur des TP au Port de Lomé, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 mars 1981, n° 8955.

Le vendredi 8 mai 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 16 a 45 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 64 et 65, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 61 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gagnon Kpadé, Comptable au Trésor, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 mars 1980, n° 8957.

Le lundi 11 mai 1981, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 30 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par les lots n°s 101 et 102, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 95 et 100 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gunin Ata Mensah, Agent technique de santé demeurant à Lomé-Tokoin Dogbéavou, suivant réquisition du 18 mars 1980, n° 8962.

Le mercredi 6 mai 1981, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a 98 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par les lots n°s 2287 et 2288 et à l'ouest par les lots n°s 2285 et 2286 ; dont l'immatriculation a été demandée par M^{me} Diabo Guessi (Agnès) commerçante demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 mars 1980, n° 8965.

Le mardi 12 mai 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 86 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 58 à M. Gaba, à l'est par le lot n° 61 à Mme Lawson Assion Afi et à l'ouest par le lot n° 57 à M. Odjo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayité Ayi Agbopoté, architecte à la direction des TP à Lomé-Tokoin, mandataire de M. Agbenou Assiongbon, ambassadeur du Togo en RFA, suivant réquisition du 26 mars 1980, n° 8967.

Le mercredi 20 mai 1981, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 16 ca, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 5 et à l'ouest par la propriété de M. Amouh ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Boumpéré Kagbansa, chauffeur à l'ORPV demeurant à Lama-Kara, suivant réquisition du 26 mars 1980, n° 8968.

Le lundi 4 mai 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 8 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'ouest par des rues de 16 mètres, au sud par le lot n° 1857 et à l'est par le lot n° 1869 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegavi Yéwou, économiste à la BAD, demeurant à Abidjan, suivant réquisition du 27 mars 1980, n° 8970.

Le lundi 4 mai 1981, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 62 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n°s 1475 et 1488, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1487 et à l'ouest par le lot n° 1473 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dossa Akuavi, employée à la pharmacie du Grand Marché, demeurant à Lomé-Nyékoniakpoé, suivant réquisition du 27 mars 1980, n° 8971.

Le mardi 5 mai 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 4 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le n° 1217, au sud par le lot n° 1215, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1205 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sokpolie Mana, commerçante, demeurant à Lomé-Bè, quartier Gbényédji, suivant réquisition du 27 mars 1980, n° 8972.

Le jeudi 7 mai 1981, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 65 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 141, au sud par une rue de 28 mètres, à l'est par la ligne de la haute tension d'Akossombo et à l'ouest par le lot n° 129 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gaba Ayaba, née Bossou, institutrice demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 1^{er} avril 1980, n° 8976.

Le mardi 26 mai 1981, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, Cir. Adm. de Tchoudjo consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 18 ca, connu sous le nom de Tchawanda et borné au nord par Bawa Ouro-Bagna, au sud par Kpankpanso Mériga, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Abodji Ouro-Bossi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Anade Adabi Akpo, inspecteur du Trésor, contrôleur financier à l'OPAT demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 1^{er} avril 1980, n° 8980.

Le lundi 25 mai 1981, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pangalam, circ. adm. de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 12 a 50 ca et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par la propriété Tchagba et à l'ouest par la collectivité de Pangalam ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Assoumanou P. Kpandja, gendarme demeurant à Lomé (Camp de la Gendarmerie Nationale), suivant réquisition du 2 avril 1980, n° 8981.

Le lundi 25 mai 1981, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, Cir. Adm. de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 2 ca, connu sous le nom de Kouloundè et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Kouloundè ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mamah Moutarou, employé à la CNSS demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 avril 1980, n° 8985.

Le mardi 5 mai 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 26 a 80 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par un passage de 6 mètres, au sud par les lots n^{os} 1259 et 1264, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Salami Amoussa, ingénieur de l'Aviation Civile demeurant à Lomé-Aéroport, suivant réquisition du 4 avril 1980, n^o 8988.

Le mardi 19 mai 1981, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 93 ca, connu sous le nom de Campement et borné au nord par une rue en projet, au sud par Bebessiki Tiou, à l'est par Agbagni Lamidi et à l'ouest par Batawila ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bebessiki Tiou (ex Samuel), chauffeur à l'ORPV demeurant à Lama-Kara, suivant réquisition du 4 avril 1980, n^o 8989.

Le mardi 19 mai 1981, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 76 ca, connu sous le nom de Campement et borné au nord et à l'est par la propriété Bebessiki Tiou, au sud par une rue en projet et à l'ouest par les propriétés Babanarn et Abi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bebessiki Tiou (ex Samuel), chauffeur à l'ORPV demeurant à Lama-Kara, suivant réquisition du 4 avril 1980, n^o 8990.

Le mardi 19 mai 1981, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance de 5 a 64 ca, connu sous le nom de Campement et borné au nord par une rue non dénommée, au sud-ouest par une rigole et à l'est par El Hadj Alassani Gado ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atakora Biama, sergent chef des FAT au Camp du RIT demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 avril 1980, n^o 8999.

Le vendredi 22 mai 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 16 a 98 ca, connu sous le nom d'Agnaram et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par la propriété Awi Pédépowoki, dont l'immatriculation a été demandée par M. Pouli Mevo Médézimadi, militaire demeurant à Lomé (Camp du RIT), suivant réquisition du 15 avril 1980, n^o 9002.

Le mardi 5 mai 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 78 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n^o 2524, au sud par le lot 2522, à l'est par le lot n^o 2536 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kpadenou Afiwa (Caroline), née Gouna, employée à la CEET demeurant à Lomé-Tokoin Doumassesse, suivant réquisition du 15 avril 1980, n^o 9005.

Le mercredi 27 mai 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 9 ca, connu sous le nom de Dogoyo et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Sama Wyaou Payague, à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. N'Gbanba Maguiliwè, menuisier aux TP Sud, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 avril 1980, n^o 9009.

Le jeudi 21 mai 1981, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 60 ca, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord et à l'est par des rues, au sud par la collectivité de Tchaba, à l'ouest par Adjo Tchadé et Dr Akouété ; dont l'immatriculation a été demandée par M. N'Gbanba Maguiliwè, menuisier aux TP Sud, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 avril 1980, n^o 9010.

Le jeudi 7 mai 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n^o 122, à l'est par le lot n^o 134 et à l'ouest par le lot n^o 132 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Boevi Togba Numatekpo, représentant Technico Commercial demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 avril 1980, n^o 9014.

Le jeudi 7 mai 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 94 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n^o 120 et à l'est par le lot n^o 132 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Boevi Togla Numatekpo, représentant Technico-Commercial demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 avril 1980, n^o 9015.

Le mardi 12 mai 1981, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 2 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 115, au sud par le lot n° 119, à l'est par le lot n° 117 et à l'ouest par la bretelle de raccordement ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Togla Latévi Tanyépou, ingénieur Géologue à la Direction des Mines et de la Géologie, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 avril 1980, n° 9016.

Le mardi 12 mai 1981, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 97 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Mississogbi Migbodji, à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Togla Latévi Tanyépou, ingénieur géologue à la direction des Mines et de la Géologie, à Lomé, mandataire de M. Lawson Togla Latévi Teddi, suivant réquisition du 17 avril 1980, n° 9017.

Le mardi 12 mai 1981, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 15 a 97 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et au sud par la collectivité Mississogbi Migbodji, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la bretelle de raccordement ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Togla Latévi Tanyépou, ingénieur géologue à la direction des Mines et de la Géologie, à Lomé, mandataire de M. Maathéy Etê (Francis), fonctionnaire au Ghana, suivant réquisition du 17 avril 1980, n° 9018.

Le vendredi 8 mai 1981, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 86 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 41, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 34 ; dont l'immatriculation a été demandée par Agbakla Komi Adélémégbé, vendeur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 avril 1980, n° 9023.

Le jeudi 21 mai 1981, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 9 ca et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 16 et 11 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Alfa T. Pouli militaire en service à la Présidence de la République, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 avril 1980, n° 9026.

Le vendredi 8 mai 1981, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 58 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 73, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par le lot n° 55 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Messan Logossou, géomètre-dessinateur demeurant à Lomé-Agbalépédogan, suivant réquisition du 22 avril 1980, n° 9027.

Le mardi 26 mai 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, Cir. Adm. de Tchaooudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 78 ca, connu sous le nom de Salimdè et borné au nord et à l'est par la collectivité de Salimdè, au sud par Abou Inorou et à l'ouest par une rue de 12 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lampoukini Kolani, boy cuisinier demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 avril 1980, n° 9034.

Le vendredi 29 mai 1981, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kombonloaga, Cir. Adm. de Dapaong, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 12 a 22 ca, connu sous le nom de Tantigou et borné au nord et à l'ouest par la propriété Tibdagué Baté Laré, au sud par la route de Tantigou et à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ayeva Fatou, née Barry, agent de Promotion Sociale à la direction des Affaires Sociales, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 avril 1980, n° 9036.

Le conservateur de la propriété foncière
Tètè Wilson Bahun